



## MAIRIE de VELAUX

Velaux, le 07/03/2019,

Métropole Aix Marseille Provence  
Territoire du Pays Salonais  
Monsieur le Président du Conseil de  
Territoire du Pays Salonais  
281 Boulevard Maréchal Foch  
BP 274  
13 666 SALON-DE-PROVENCE CEDEX

Vos réf. : NI/SC/LG/SB N)2018/55  
Nos réf. : JPM/ID/MV-2019-31

OBJET : Avis sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Rognac.



Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais,

Par courrier en date du 29 janvier dernier, vous m'avez fait parvenir pour examen et avis, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac.

Après étude du dossier, je vous informe que la commune de Velaux n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci concerne la rectification d'une erreur matérielle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais, l'expression de mes sincères salutations.

LE MAIRE  
Jean-Pierre MACCI

